

*Exploitation des chemins de fer—Loi*

Je pense qu'il faut reconnaître aussi l'inquiétude grandissante de la population à l'égard de ce conflit. On veut savoir si le gouvernement a agi de façon prudente lorsqu'il en était temps. Il est très facile de blâmer le gouvernement de ne pas s'être engagé plus tôt. Maintenant, nous avons eu l'avantage d'écouter plusieurs députés et d'obtenir certaines informations. Si le gouvernement ne s'est pas engagé jusqu'ici à prendre des positions rigides, c'est qu'il a voulu laisser ce soin aux parties responsables de ce conflit. Au fait, il a voulu leur laisser le temps de s'expliquer et de trouver une solution grâce au système de négociation actuel, sans nécessairement en arriver au projet de loi à l'étude.

D'autre part, je serais tenté de dire, si je voulais faire de la «partisanerie», que le gouvernement a attendu que la population exige l'adoption d'une loi pour justifier sa position. Je pense en toute honnêteté que si les deux parties ne se sont pas entendues, devant l'importance des difficultés et l'embarras que ce conflit cause à la population canadienne, il est absolument nécessaire que le gouvernement légifère.

Donc, la population attend un geste du Parlement, et non pas nécessairement du gouvernement. Je crois que c'est là qu'intervient le rôle et la responsabilité de chaque député. Que doit faire chaque député, et quelle sera l'attitude du Parlement? Nous savons parfaitement que le gouvernement a besoin de la majorité pour faire adopter ce projet de loi, et je pense qu'en tant que députés, nous nous devons de considérer d'une façon objective l'intérêt de la société.

Donc, il ne s'agit pas de se réjouir de l'embarras que cela cause au gouvernement. Il ne s'agit pas de savoir si l'opposition officielle pourrait y trouver une certaine rentabilité politique. Il ne s'agit pas non plus de démontrer, comme le Nouveau parti démocratique le fait actuellement, que les travailleurs sont opposés au projet de loi, ce qui frise la «politicaillerie». Je pense qu'actuellement, ce qui est important, c'est que la population ait la preuve que les députés se sont comportés comme des administrateurs à l'égard d'un conflit aussi coûteux à la société. Et c'est là, je pense, que le Parlement regagnera une certaine confiance dans la population.

Donc, les intérêts de la société, en ce qui a trait à ce conflit, doivent nous intéresser et déterminer nos décisions. Et je sais qu'un certain nombre d'amendements seront proposés. Donc, je fais appel tout de suite aux députés et aux ministériels pour qu'ils démontrent suffisamment d'objectivité pour accepter les amendements susceptibles d'aider les travailleurs et de donner justice aux parties intéressées.

Maintenant, je pense qu'il est réellement important que le gouvernement conçoive le problème de cette façon. Il est également important que les partis de l'opposition présentent des amendements tout à fait objectifs, et non pas seulement de nature à pouvoir prouver, dans une campagne électorale future, qu'un parti plus que l'autre a été favorable aux employés impliqués dans ce conflit. A mon sens, nous ne méritons pas le respect de la population si nous tentions de tenir le gouvernement responsable de toutes les difficultés auxquelles ces employés se heurtent.

Le ministre des Transports (M. Marchand) a déclaré ce matin que nous n'étions pas ici pour régler ce conflit, mais que nous avions la responsabilité de ramener les choses à l'ordre. Et nous savons aussi que ce bill ne réglera pas nécessairement les problèmes de ces employés. Cette loi permettra aux intéressés de continuer leurs négociations, avec l'espoir qu'ils trouveront un terrain d'entente. Il

[M. La Salle.]

semble que des propositions aient été faites de part et d'autre, et qu'on puisse rapprocher les propositions initiales des intéressés. J'espère qu'un règlement satisfaisant pour les employés sera adopté, car nous devons les protéger. Nous savons aussi que nous devons être aussi réalistes en ce qui a trait aux possibilités des sociétés intéressées.

● (2030)

Je pourrais aussi profiter de l'occasion pour blâmer ou tout au moins inviter le gouvernement à surveiller et à améliorer les problèmes, comme le mentionnait mon préopinant, en ce qui a trait au fonds de pension. J'ai vu, moi aussi, des employés touchés par ce conflit qui sont loin d'être satisfaits de ce régime. D'autres employés m'ont parlé des congés de maladie, domaine où il existe des imperfections très voyantes. Donc, je me limiterai à ces deux interventions sur ces problèmes qui se rattachent directement à ces employés en invitant le ministre responsable, bien sûr, à corriger cette situation dans l'intérêt des employés et d'apporter la justice à laquelle ces employés ont droit.

Je suis, comme tant d'autres, porté, au départ, à être très déçu de la lenteur des négociations; nous avons naturellement tendance à reprocher au gouvernement de ne pas avoir établi des mécanismes de négociation susceptibles de terminer ces négociations dans les délais prescrits. Il est difficile d'accepter qu'un groupe de travailleurs ait à financer une rétroactivité de huit ou neuf mois. C'est totalement injuste. A partir de cette considération, je me range, bien sûr, du côté des employés qui se plaignent d'être obligés de financer des augmentations de salaires qui arrivent avec un an de retard. Jusqu'à quel point les sociétés en cause dans ces conflits, ont-elles bénéficié de ces sommes d'argent qu'elles n'ont pas eu à déboursier durant ces mois? Elles ont certainement fait des profits. Quand le règlement arrivera, lequel, je l'espère, sera acceptable aux employés, il y aura sûrement rétroactivité, mais quelle garantie ou quelle compensation donnera-t-on aux employés, par exemple, qui ont perdu une augmentation de salaire pendant huit ou neuf mois? Le bill ne le dit pas, et j'estime que nous devrions porter une attention à la possibilité de compenser l'employé qui a perdu de l'argent pendant un certain temps. Bien sûr, la société a touché des intérêts sur cet argent-là. Donc, il s'agit d'une injustice flagrante à l'égard de l'employé. Il faut demander au gouvernement de mettre en marche des mécanismes permanents, de consultation, pour que les négociations soient menées dans les délais prescrits.

J'apprenais cet après-midi qu'il existe quelque chose de plus important que les mécanismes de négociation, et je trouvais sensé le renseignement que j'ai obtenu. Il semble qu'il est encore plus important de donner aux syndicats une information sur la productivité; les syndicats devraient posséder des données sur les marchés futurs. Nous savons parfaitement bien qu'au cours de négociations, ou lorsqu'un syndicat demande une augmentation de salaires pour les employés d'une certaine industrie, les grosses sociétés ont des moyens d'obtenir des données sur les marchés futurs. Donc, il serait peut-être dangereux que, lorsqu'une société semble accepter une négociation en vitesse, ce soit dans son intérêt; le syndicat, sans s'en rendre compte, se réjouit d'une négociation qui est menée dans un délai très court, étant assuré d'avoir fait une bonne affaire. Mais comme la société possède des données sur le marché futur et une information sur la productivité en général bien conçue, elle sait qu'aujourd'hui il est préférable de signer une convention collective, sachant